

Conditions générales de vente - Grès du Bois d'Anthisnes

En contractant avec Grès du Bois d'Anthisnes SPRL, l'acheteur reconnaît que seules sont admises les présentes conditions générales de vente.

1. Le prix repris aux offres de Grès du Bois d'Anthisnes SPRL, sont à considérer comme le prix du jour. Ils n'engagent pas le vendeur sans acceptation écrite par lui de la commande.
2. Les marchandises, même si la vente est faite franco, voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient de vérifier les expéditions à leur arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur.
3. Les taxes sur les marchandises sont à charge de l'acheteur. En cas de modification de taux, la différence est appliquée à l'acheteur.
4. A défaut de réclamation par lettre recommandée adressée dans les deux jours de leur réception, les marchandises sont réputées agréées. Dans l'éventualité d'un refus admis par le vendeur d'une marchandise posée ou non, l'intervention de Grès du Bois d'Anthisnes SPRL se limite strictement à la fourniture, départ de son établissement, de la marchandise de remplacement. Le vendeur jouira du délai normalement nécessaire pour le remplacement.
5. Toute réclamation sur facture n'est recevable que si elle est formulée, par recommandé, dans huit jours de sa réception.
6. Sauf stipulation contraire, les paiements se font au grand comptant sans escompte. Les délais de paiement accordés n'entraînent pas novation, ils peuvent être modifiés ou annulés lors de tout événement pouvant ébranler la confiance accordée à l'acheteur.
7. Les délais de fourniture ne courent que pour autant que tous les renseignements et instructions permettant d'exécuter la commande soient en notre possession. En outre, en cas de report du délai du fait de l'acheteur ou du non respect des conditions de paiements convenues, comme en cas de retard de paiement d'un acompte prévu à la commande, Grès du Bois d'Anthisnes SPRL est totalement déchargée de toute obligation en matière de délai de fourniture; les prix pouvant alors être sujets à révision en cas de hausse des prix de revient. Tous les cas de force majeure, en ce compris les grèves, lock-out, pannes de machines ou matériel d'exploitation ou fabrication, retards des fournisseurs, intempéries, etc. ..., dégagent pleinement la responsabilité du vendeur.
8. En cas de suspension ou d'annulation d'un marché par l'acheteur, la valeur des fournitures effectuées ou des marchandises déjà fabriquées devient immédiatement exigible. En cas de non-fabrication de la marchandise commandée lors de la suspension ou de l'annulation de l'acheteur, celui-ci sera, en toute hypothèse, tenu à une indemnité ne pouvant être inférieure à 35 % du montant total de la commande.
9. Seules les personnes en ayant reçu mandat sont habilitées à encaisser le paiement de nos factures. Les fournitures sont payables au siège du vendeur.
10. En toutes circonstances, par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la propriété des marchandises vendues n'est transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix convenu.
11. Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'un intérêt égal à celui pratiqué par les banques pour les crédits de caisse ainsi que l'exigibilité du solde dû. En outre, il est expressément reconnu entre parties, qu'en cas de défaut de paiement injustifié, une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du solde non payé sera due avec un minimum de 125 €, et ce, sans préjudice de l'article 1244 du Code Civil.
12. En cas de non-respect par le client de ses obligations, Grès du Bois d'Anthisnes SPRL se réserve le droit de suspendre le marché.
13. Tout litige, y compris les cas de référés et de recouvrement de créances, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège.
14. Conditions particulières de vente:
 - Les prix s'entendent hors TVA, départ carrière, chargé camion.
 - Tous nos produits sont agréés départ carrière ou départ installation.
 - Un mètre carré ou un mètre courant est vendu joints compris.
 - Les prix ainsi que les rendements m²/mct/T. sont donnés à titre indicatif.
 - Les tolérances dimensionnelles sur les produits issus de la production de pierre ornementale (fabrication artisanale, exécution mécanique et manuelle) sont considérées être admises par l'acheteur. Les éléments taillés manuellement sont exécutés le plus précisément possible.
 - Pour tous produits vendus à la tonne, en vrac, l'acheteur recevra un bon de pesage. Le prix définitif sera fonction du tonnage au chargement.
 - Seuls les moellons et plaquettes sont triés en fonction des couleurs : tendance jaune-brun et tendance grise (voir poste 16.).
 - Nous déclinons toute responsabilité pour les temps d'attente ainsi que pour les dommages occasionnés aux bennes de camions lors du chargement.
 - Les prix des conditionnements : les big bag et palettes sont facturés et non repris. Ils sont perdus. Mise en big bag : 20€/pce htva - Mise sur palette houssée : 15€/pce htva
 - Epincette : 145€/pce htva
 - Sauf stipulation contraire et écrite sous forme de conditions spécifiques, nos conditions particulières et générales sont rigoureusement applicables à toutes nos transactions. En contractant avec Grès du Bois d'Anthisnes SPRL, l'acheteur reconnaît que seules sont admises les présentes conditions générales de vente.
15. Conditions de paiement:
 - Nouveau client : paiement comptant avant enlèvement ou livraison.

- Déjà client : Pour toute commande dont le montant dépasse 3000€ TVAC, un acompte de 30% vous sera demandé, avant enlèvement ou livraison.
 - En cas de plusieurs enlèvements, la facture relative à chaque enlèvement ou livraison devra être apurée entièrement avant d'envisager le prochain enlèvement ou livraison. Le solde sera payable à 30 jours date de facture.
 - La carrière se réserve le droit de ne pas servir les clients qui ne sont pas en ordre de paiement.
16. Les moellons sont vendus à la tonne. Les angles, têtes de moule sont vendus au mct et conditionnés généralement en big bag. Les plaquettes sont vendues au m² et conditionnées sur palette. Quantités à majorer de 15 à 20% en cas de maçonnerie sans joints ou à joints fins.
Les teintes : - Tendance jaune-brun (jaune, beige, ocre, brun, ferrugineux).
 - Tendance grise (gris-vert, gris-bleu).
 - Mélange proportionnel en % (arrondi à la dizaine).
 17. Les dalles, bordures, couvre-murs et marches sont vendus au m², mct ou à la pièce et sont généralement conditionnés sur palettes. Les dalles et bordures répondent aux exigences dimensionnelles définies de la norme NBN EN 1341 et NBN EN 1343.
 18. Les pavés sont vendus au m² ou à la tonne. Ils sont conditionnés en big bag ou en vrac. Ils répondent aux exigences dimensionnelles définies de la norme NBN EN 1342.
 19. Les murs à sec sont vendus à la tonne et conditionnés sur palette. Le prix de la palette est inclus dans le prix à la tonne. Pas de choix de teintes, elles seront mélangées.
 20. Les concassés sont vendus à la tonne et en vrac. Tout autre mélange ou recette ne figurant pas dans le tarif peut être réalisé par chargeuse, sur demande préalable. Nos fiches techniques sont disponibles sur le site : www.infogba.com/lescalibres.html. Attestation CE2+ + certificat n°0965-CPR-GTO 589 (GBA).
 21. Les blocs sont vendus à la tonne et en vrac. Le choix et la vérification de la marchandise doivent être exécutés par le client, en notre établissement avant l'expédition. Si cette vérification n'est pas faite, l'agrégation de la marchandise est considérée comme définitivement acquise. Dès lors, aucune réclamation de quelque chef que ce soit ne peut plus être prise en considération. Les dimensions données ne le sont qu'à titre indicatif. Des tolérances de l'ordre de 100mm sont considérées être admises par l'acheteur. Densité d'un bloc : 1m³ = ± 2,600 Tonnes.
 22. Les gabions sont vendus à la pièce. Toutes les règles de bonne pratique sont à mettre en œuvre pour la mise en place de ces éléments. En cas de livraison et mise en place, voir poste 23. Fiche descriptive sur demande.
 23. Les GBA blocs et les GBA Rockblocs, livraison et mise en place.
 - Toute heure d'attente dépassant une heure de déchargement par camion vous sera facturée: 105€/h htva.
 - Tout changement, problème ou toute attente qui retardera le déchargement et/ou la mise en place, vous sera facturé : 105€/h htva.
 - Toutes répercussions liées aux retards, engendrant des changements sur le planning des transports seront estimées et vous seront facturées.
 - La mise en place sera exécutée dans un laps de temps réduit afin de libérer les camions au plus vite.
 - Nous proposons uniquement une pose des éléments par une grue, nous n'engageons pas notre responsabilité au-delà.
 - Le prix de la mise en place peut être revu en fonction de l'état des lieux, des heures d'attente éventuelles ou de tout autre intervenant extérieur qui contrarierait le bon déroulement de cette mise en place.
 - Pas de mise en place en dehors de la Belgique, uniquement livraison avec déchargement.
 - Le déchargement ainsi que la mise en place des éléments se feront uniquement si l'accessibilité au chantier est aisée et praticable pour un camion semi-remorque plateau.
 - Le sol doit être plan et stable.
 - Il est impératif que l'auteur de projet et/ou une personne du bureau d'études assurent les charges ainsi que l'ensemble de l'ouvrage.
 - Les instructions de mise en place dont la stabilité du/des mur(s), l'aplomb, le contrôle ainsi que la responsabilité engagée seront du ressort de l'acheteur ou d'une personne responsable désignée par celui-ci. Nous exigeons sa présence sur le chantier lors de la pose des GBA blocs ainsi qu'une aide lors de la mise en place.
- A savoir:
- Notre fabrication est artisanale et est réalisée in situ. Il importe de souligner qu'une surface de béton apparent (coulé in situ) n'est jamais exempte d'imperfections, son aspect étant influencé par de nombreux facteurs tels que : la composition du béton, le coffrage, les armatures, le mode de coulage, le décoffrage,...
 - A noter également les inévitables variations de teintes (échelle de gris) au sein d'un même élément, entre différents éléments en béton coulé in situ. Celles-ci ont des origines diverses : différence de teintes des matériaux (naturels), dosage des composants, conditions de séchage, texture,...
 - En contractant avec la société GBA, vous acceptez et admettez ces variations de teintes et de structures ainsi que le temps de séchage.
 - Toutes les règles de bonne pratique sont à mettre en œuvre pour la mise en place de ces éléments.
 - Fiche descriptive sur demande.
 - Anneaux de levage : petit modèle : 130€/pce htva, grand modèle : 150€/pce htva.
24. Abréviations : T = tonne métrique | Mct = mètre courant ou mètre linéaire | M² = mètre carré
LA = Los-Angeles | MDE = Micro Deval | PSV ou CPA = coefficient de polissage accéléré.
 25. Les déclarations de performances (DoP) des produits enlevés ou livrés restent inchangées depuis la dernière diffusion du 05/03/2015. Elles sont disponibles sur notre site internet www.gba.be.